



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 17 mai 2011

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 20h00

Appel: 33 membres présents, 15 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés
Jean-Claude Bédert
Marc Boissard
Pierre-François Charmillot
Cédric Echenard
Joëlle Gentile
Christian Hay
Fabien Jaquet
Richard Lecoultre
Louis-Claude Masset
Julie Micello
Vanessa Monney
Carmelo Nicolo
Alain Quiblier
Maximilien Radoszycki
Michel Sieveking
Non Excusés
René-Philippe Charton
Loïc Haldimann

Le quorum est atteint: 66%

Ordre du jour

1.	Procès-verbal de la séance du 12 avril 2011.
2.	Communications du Président.
3.	Communications de la Municipalité. Présentation du préavis 94 – Aménagement de la Grand-Rue – par M. Pierre Meylan urbaniste de la société Plarel.
4.	Dépôt des préavis : *93 – Crédits complémentaires au 31.12.2010. *94 – Aménagement de la Grand-Rue (préalablement déposé devant la commission d'urbanisme). *95 – Aménagement d'une « zone 30 » dans les secteurs Général-Guisan – Maupas – Buttes. *96 – Demande de crédit d'étude pour l'élaboration du plan partiel d'affectation « Au Château ». *97 – Route de desserte du quartier de l'ouest rollois – étape 2 (Rodéo 2). Nomination de commissions ad hoc pour le traitement de ces préavis

	Conseil Communal de Rolle – législature 2006 – 2011
---	---

5.	Préavis municipal N° 87-2011 – Demande de crédit pour la réalisation de l'aménagement du tronçon intermédiaire de l'avenue de la Gare – Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc – prise de décision.
6.	Préavis municipal N° 88-2011 – Demande de crédit pour l'aménagement de toilettes publiques dans le bâtiment du Puits de Rive. – Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc – prise de décision.
7.	Préavis municipal N° 89-2011 – Demande de crédit pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015 – Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc – prise de décision.
8.	Préavis municipal N° 90-2011 – Adoption du « Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) – volet stratégique » - Rapport de la commission ad hoc – prise de décision.
9.	Préavis municipal N° 91-2011 – Affectation de l'indemnité communale sur l'usage du sol à la promotion de la mise en souterrain du réseau électrique et à l'amélioration de l'éclairage public et festif telles que proposées par le plan lumière – Rapport de la Cofin et de la commission ad hoc – prise de décision.
10.	Préavis municipal N° 94-2011 – Aménagement de la Grand-Rue – Rapport de la CPU – prise de décision.
11.	Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 20h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 12 avril 2011.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications du Président.

Le Président donne quelques détails relatifs à la sortie du Conseil du 28 mai prochain, et recommande le port de chaussures de marche.

3. Communications de la Municipalité.

La Municipalité n'a pas d'informations à communiquer et cède la parole à M. Pierre Meylan, urbaniste au bureau Plarel pour une présentation du futur aménagement de la Grand-Rue.

4. Dépôt des préavis

93 – Crédits complémentaires au 31.12.2010.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

94 – Aménagement de la Grand-Rue (préalablement déposé devant la commission d'urbanisme).

Ce préavis a déjà été traité par la CPU.



95 – Aménagement d'une « zone 30 » dans les secteurs Général-Guisan – Maupas – Buttes.

Ce préavis sera traité par la CPU.

96 – Demande de crédit d'étude pour l'élaboration du plan partiel d'affectation « Au Château ».

Ce préavis sera traité par la CPU et la Cofin.

97 – Route de desserte du quartier de l'ouest rollois – étape 2 (Rodéo 2).

Ce préavis sera traité par la CPU.

5. Préavis municipal N° 87 – Demande de crédit pour la réalisation de l'aménagement du tronçon intermédiaire de l'avenue de la Gare.

Mme Schmutz lit les conclusions du rapport de la Cofin, identiques à celles de la commission ad hoc et du préavis. Le président ouvre ensuite la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 87 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement de l'avenue de la Gare selon le projet mis à l'enquête.
2. D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 2'229'000.- TTC (préavis N° 65 déduit) pour la réalisation de ces travaux; la participation de la Société coopérative Migros Vaud est à déduire, à savoir Fr. 1'112'750.-.
3. D'autoriser la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie ordinaire de la Commune, à imputer sur le compte N° 4300.5010.13, intitulé « Travaux aménagement tronçon – Avenue de la Gare », après déduction d'une participation de Migros Vaud de Fr. 1'112'750.-
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans.

Le **Préavis N° 87** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 17 mai 2011



6. Préavis municipal N° 88-2011 – Demande de crédit pour l'aménagement de toilettes publiques dans le bâtiment du Puits de Rive.

M. Roland prend la parole afin d'annoncer que la Municipalité a décidé de retirer ce préavis en raison des conclusions négatives des rapports de la Cofin et de la commission ad hoc, retrait que personnellement il regrette.

7. Préavis municipal N° 89-2011 – Demande de crédit pour soutenir la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux 2011-2015.

Mme Schmutz lit les conclusions du rapport de la Cofin, identiques à celles de la commission ad hoc et du préavis. Le président ouvre ensuite la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 89 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à soutenir financièrement la mise en place du programme de réorganisation et de financement des transports publics régionaux, sur cinq années, à compter de 2011 et jusqu'en 2015 compris, pour un montant annuel de Fr. 174'127.- correspondant à Fr. 31.- pour une année x 5'617 habitants.
2. D'autoriser la Municipalité à inscrire au budget 2011 un crédit complémentaire de Fr. 174'127.- à imputer sur le compte 1800.3517.1.
3. D'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2012, 2013, 2014, 2015 un montant annuel de Fr. 174'127.- et d'imputer chaque année le compte 1800.3517.1.

Le **Préavis N° 89** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 17 mai 2011

8. Préavis municipal N° 90-2011 – Adoption du « Plan directeur régional du district de Nyon (PDRN) – volet stratégique ».

M. Schmutz lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, identiques à celles du préavis. Le président ouvre ensuite la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 90 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du District de Nyon

Le **Préavis N° 90** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 17 mai 2011

9. Préavis municipal N° 91-2011 – Affectation de l'indemnité communale sur l'usage du sol à la promotion de la mise en souterrain du réseau électrique et à l'amélioration de l'éclairage public et festif telles que proposées par le plan lumière.

Mme Schmutz lit les conclusions du rapport de la commission des finances, identiques à celles du préavis.

M. Deruaz lit les conclusions du rapport ad hoc qui amendent le préavis municipal. Le président ouvre la discussion sur l'amendement et le syndic informe que la Municipalité l'accepte. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le l'amendement est accepté à l'unanimité. La discussion sur le fond est ensuite ouverte et aussitôt refermée pour laisser place au vote dont le résultat est que les conclusions amendées du rapport sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 91 **amendé** de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'attribuer l'indemnité communale pour l'usage du sol pour la distribution de l'électricité selon l'article 3 (Ri-DFEi) au fonds alimenté par des recettes affectées, soit le compte N° 9280.13 «réserve pour la mise en souterrain du réseau électrique et l'amélioration de l'éclairage public selon le plan lumière».
2. D'utiliser ce compte pour couvrir les coûts tels que, par ordre de priorité:
 - a) dès janvier 2012, participation aux raccordements privés pour la mise en souterrain du réseau de distribution électrique
 - b) remplacement de l'éclairage public existant conformément au plan lumière
 - c) éclairage festif et bâtiments

Le **Préavis N° 91 amendé** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 17 mai 2011



10. Préavis municipal N° 94-2011 – Aménagement de la Grand-Rue.

M. Bréchon lit les conclusions du rapport de la Commission permanente d'urbanisme, identiques à celles du préavis. Le président ouvre ensuite la discussion sur le fond. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 94 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le principe de l'aménagement de la Grand-Rue, tel que soumis à l'enquête publique du 21 avril 2010 au 20 mai 2010, avec les modifications issues des réponses aux oppositions.
2. D'adopter les propositions de réponses aux oppositions découlant de l'enquête publique précitée, telles que présentées au point 4 du préavis.

Le **Préavis N° 94** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 17 mai 2011

11. Propositions individuelles et divers.

Mme Beck prend la parole afin d'expliquer que les conclusions négatives du rapport de la commission ad hoc et de la commission des finances relatives au préavis N° 88 sont dues à l'emplacement choisi, et non pas à l'utilité des toilettes publiques reconnue par tous. Elle complète son intervention en précisant que la commission souhaite suggérer la pose de toilettes provisoires.

M. Bréchon revient sur le sujet des places de parc situées devant la garderie « la Girolle », et constate que deux mois après son intervention protocolée, rien n'a encore été entrepris.

M. Roland, au nom de la Municipalité, en prend acte.

M. Belotti clôt les interventions en remerciant le Conseil et les commissions pour les efforts fournis en vue de la préparation de cette séance et des rapports, ainsi que pour les brillants résultats rencontrés par les votes des préavis.

Le Président clôt la séance à 20h52.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER

Président



Violaine CHERPILLOD

Secrétaire